



## **La diligence raisonnée de LCB, une solution efficace pour les importateurs de bois**

**Le Commerce du Bois (LCB) est la seule organisation professionnelle en France reconnue Organisation de Contrôle pour le RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne). La procédure d'analyse de risques, dite de Diligence Raisonnée, de LCB permet aux importateurs de bois de renforcer leur politique d'achat responsable et de se mettre en conformité avec les exigences du RBUE.**

**Paris, le 8 mars 2017** – « *Notre procédure de diligence raisonnée connaît un réel succès. En deux ans, 25 entreprises françaises du commerce national et international de bois ont adhéré à la procédure* », se félicite Pierre Gautron, président de l'association Le Commerce du Bois. La Diligence Raisonnée (DR) est un outil complet qui permet de prévenir sur l'ensemble de la chaîne d'importation, tout risque de mise en marché des produits bois d'origine illégale. Dans un contexte d'intensification des contrôles publics, cette action est essentielle pour tout opérateur économique, qu'il soit importateur régulier ou occasionnel (comme peut l'être un négociant).

60 % des membres importateurs de LCB se sont ainsi engagés dans cette démarche d'amélioration continue, témoignant d'une mobilisation forte en faveur de la gestion durable du bois et des forêts. Parmi ces 25 sociétés, 15 ont déjà reçu de LCB leur attestation de conformité à la procédure suite à un audit réalisé par des parties indépendantes. Les 10 autres entreprises seront auditées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. « *Nous souhaitons que 40 importateurs soient engagés dans cette démarche d'ici fin 2017. C'est un objectif ambitieux, conforme à l'engagement précurseur de LCB en matière de développement durable* », complète Pierre Gautron. L'intérêt porté à cette démarche par des industriels non membres de LCB témoigne de la pertinence de la procédure.

Afin d'accompagner les sociétés dans leur procédure de DR, LCB a développé un panel d'outils : un mode opératoire dédié à chaque entreprise, des outils d'analyse des risques selon les essences, les pays d'origine et les fournisseurs, un référentiel de documents de légalité pays par pays, etc. Ces sociétés, membres ou non de LCB, sont accompagnées par un chargé de mission RBUE, qui les conseille dans leurs démarches.

Les entreprises intéressées par le RBUE peuvent contacter LCB à l'adresse suivante :

[achat-responsable@lecommercedubois.fr](mailto:achat-responsable@lecommercedubois.fr)

**Relations presse : agence RDN**

**Léa Charron**

Tél: 01 85 09 83 72

Mobile: 06 23 47 67 47

[lcharron@agence-rdn.com](mailto:lcharron@agence-rdn.com)

**Mathilde Lehoux**

Tél: 01 85 09 83 71

Mobile: 06 09 49 09 78

[mlehoux@agence-rdn.com](mailto:mlehoux@agence-rdn.com)

**A propos – Le Commerce du Bois**

Créée en 2000, Le Commerce du Bois est une association au sens de la loi de 1901. Elle est née de la volonté de représentants de trois familles professionnelles (Agents, Importateurs et raboteurs, et Négociants spécialisés regroupés sous le label Expert relais bois) de créer un grand mouvement représentatif des entreprises Françaises du commerce national et international des bois. Présente en France dans toutes les instances de la filière forêt bois, l'association Le Commerce du Bois l'est aussi à l'international et travaille en étroite collaboration avec des organismes internationaux reconnus.

[www.lecommercedubois.fr](http://www.lecommercedubois.fr)